



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 01 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 01 février 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 26 janvier 2021

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 03

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Hélène KOU, Kornelius GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND,

Absents excusés : Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Nathalie SALMON,

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant les procès-verbaux du 27 novembre et 14 décembre 2020.

Elle demande à l'assemblée d'excuser le retard pris en raison du surcroît de travail du service administratif.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité ces PV.

Elle demande le rajout d'un point supplémentaire : désignation d'un délégué à la Sécurité Routière.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

1) Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité – Délibération.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour un accroissement d'activité.

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 12 mois allant du 01/03/2021.au 28/02/2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique.

Pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 356.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Mme le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Mme le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le recrutement du 01^{er} au 31 mars 2021 d'un nouvel agent technique pour accroissement temporaire d'activité en remplacement de Mr Christophe MARCHIVE.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 15 votants :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

2) Désignation d'un délégué à la Sécurité Routière – Délibération.

Mme le Maire demande la désignation d'un délégué à la Sécurité Routière.
Il est proposé Mr Christian BERTRAND.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la nomination de Mr Christian BERTRAND comme délégué à la Sécurité Routière.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 15 votants :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

3) Présentation des devis panneau d'informations – Délibération.

Mme le Maire explique que ce point est annulé. En effet, les devis concernant l'achat du panneau ont déjà fait l'objet d'une délibération, comme le précise Mr JOUSSE.

4) Présentation des devis de travaux publics concernant la pose du panneau – Délibération.

Mme le Maire donne la parole à son adjoint Mr Jean-Marie RUIZ, en charge des travaux sur la commune. Celui-ci présente les différents devis concernant la pose du panneau d'information :

- Devis électricien : 1962 €
- Devis terrassier : 3810 €
- Devis maçon : 1383 €

Mr ALLARD intervient pour demander si les travaux n'auraient pas pu être réalisés en régie par les employés municipaux.

Mme le Maire explique qu'elle a fait très souvent des travaux en régie pendant ces 12 années de mandat et qu'il est pertinent, en effet, de continuer.

Cependant, pour ce cas précis, il était difficile de prévoir ces travaux étant donné les difficultés que vient de rencontrer le service technique.

Elle rajoute que par la suite, il sera judicieux, en concertation avec l'adjoint aux travaux de planifier les nouveaux projets qui pourront être réalisés en régie.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le devis d'électricité (1962 €), de terrassement (3810 €) et de maçonnerie (1383 €), pour la pose du panneau d'information.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 15 votants :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

5) Demande de subvention de l'association « ADIL » – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « ADIL » aux membres du conseil Municipal.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association « ADIL ».

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

6) Demande de subvention de l'association « Prévention Routière » – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « Prévention Routière » aux membres du Conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention d'un montant de 30€ à l'association « Prévention Routière ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

7) Révision du loyer pour la diététicienne – Délibération.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la convention de la diététicienne arrive à son terme.

Après discussion, il est décidé de renouveler ce bail temporaire pour une durée d'un an et de réviser le loyer.

Proposition est faite de fixer le montant à 300 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de renouveler le bail temporaire de la diététicienne pour une durée d'un an et de réviser le loyer qui sera fixé à 300€.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

8) Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal prévisionnel – Délibération.

Mme le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite des 25% des dépenses effectuées en 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

- Installation d'un ordinateur (HT : 719€ ; TTC : 862€80) - STARGATE INFORMATIQUE

- Illuminations de Noël (HT : 2 861.86€ ; TTC : 3 434,23€) - YESSS ELECTRIQUE (facture reçue le 04/01/2021).

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le mandatement des premières dépenses d'investissement 2021, et ce, avant le vote du budget principal prévisionnel 2021.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

9) Modification du service de ramassage des encombrants.

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le service de ramassage des encombrants suite à de gros abus.

En effet, trois agents techniques ont été monopolisés deux jours complets pour le déménagement d'une maison du bourg. Les encombrants étaient beaucoup trop importants, le cubage largement dépassé et le tri à la déchetterie leur a pris beaucoup trop de temps. Il est proposé dorénavant de maintenir ce service tout en modifiant ces modalités comme suit : un ramassage effectué sur une journée tous les deux mois ; la charge des encombrants ne devra pas dépasser le cubage autorisé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, que le ramassage des encombrants s'effectue tous les deux mois dans les limites du cubage autorisé.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

10) Révision du prix de la cantine – Délibération.

Mme le Maire propose que le prix de la cantine soit augmenté et passe à 2€50 comme Savignac-les-Eglises qui a instauré ce prix depuis trois ans.

En effet, après bilan des comptes au 31/12/2020, il est observé une différence de 4000€ entre les dépenses alimentaires et la recette des tickets cantine. Ceci s'explique notamment par une augmentation non négligeable des denrées alimentaires et un effort sans cesse renouvelé pour la qualité et la variété des menus.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à la majorité, que le prix du repas de la cantine passe à 2€50.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 01
 Contre : 00
 Pour : 14

11) Présentation du nouveau logo de la commune.

Mme le Maire présente la proposition faite par une habitante de la commune pour le nouveau logo communal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le nouveau logo de la commune.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00
 Contre : 00
 Pour : 15

12) Questions diverses.

- Mr RUIZ informe qu'à la demande de Mme le Maire, une étude est lancée concernant le changement du chauffage au foyer rural. Il présentera les devis au prochain Conseil municipal.
- Mme le Maire et Mme Evelyne CASTELAIN ont rencontré, le 26 janvier dernier, Mme l'Inspectrice de l'académie. Toutes les deux relatent leur entrevue (fixée à la demande de Mme l'Inspectrice) en présence de Mme la Directrice.
- Le petit muret devant l'église, à l'angle de la rue Raymond NOUGEIN et de la rue des Métairies a été démolí malencontreusement.
 Mr Bertrand prend la parole et fait remarquer que lors de la réhabilitation du bourg, il avait informé l'architecte que ce mur avançait trop sur la route. Réponse faite de cette dernière : « c'est pour garder l'alignement avec la future petite haie de buis devant la maison ».
 Au vu de la dangerosité (selon Mr BERTRAND), ce dernier propose que le muret soit reconstruit avec un retrait d'un mètre.
 Mme le Maire lui répond que ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Fin de séance à 20H30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 01 février 2021.

2021/02 – 07 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité – Délibération.

2021/02 – 08 : Désignation d'un délégué à la Sécurité Routière – Délibération.

2021/02 – 09 : Présentation des devis de travaux publics concernant- la pose du panneau – Délibération.

2021/02 – 10 : Demande de subvention de l'association « ADIL » – Délibération.

2021/02 – 11 : Demande de subvention association « Prévention routière – Délibération.

2021/02 – 12 : Révision du loyer pour la diététicienne – Délibération.

2021/02 – 13 : Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal prévisionnel - Délibération.

2021/02 – 14 : Révision du prix de la cantine – Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Alain FAYOL	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Hélène KOU	
Philippe GALLET	EXCUSE
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	